



Plus de la moitié des Israéliens approuve la torture

Par [IMEMC](#)

Mondialisation.ca, 25 octobre 2006

[IMEMC, IMS \(traduction en français\)](#) 25
octobre 2006

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

« Plus de la moitié de la population israélienne approuve l'utilisation de la torture sur des personnes suspectées d'être des terroristes. », annonçaient aujourd'hui les titres des journaux israéliens, après qu'un sondage de la BBC ait révélé hier ces résultats. Je suis consterné je suis choqué, horrifié par ce chiffre.

Mais tout le monde semble s'en moquer comme pour dire : « A quoi vous attendiez-vous ? ».



Démonstration par Physicians For Human Rights de la torture infligée au Palestiniens lors des interrogatoires : le Shebeh

Si seulement 1% de la population approuvait la torture, je serais horrifié. **Mais plus de la moitié ! Des Israéliens ! APPROUVENT la torture ! Et cela ne semble pas gêner le reste du monde.**

Un monde qui, il y a bien longtemps, condamnait la torture comme moyen d'extraire des informations un monde qui a essayé d'établir des normes internationales de décence et des droits de l'homme après les massacres brutaux qui ont caractérisé la Seconde Guerre Mondiale, en établissant les principes de Nuremberg, la Quatrième Convention de Genève, et les Nations Unies ce monde est maintenant silencieux quand la population d'une nation déclare ouvertement soutenir des abus qui violent directement tous ces principes.

Et quand non seulement la population, mais le gouvernement de cette nation, est ouvertement engagé dans la torture de ses prisonniers de guerre, cela devient plus qu'un simple « sondage d'opinion », en fait c'est la réalité de la vie des 10.000 prisonniers de guerre palestiniens détenus par Israël.

Chaque jour, ces prisonniers sont torturés, battus, humiliés, réduits au silence et rendus invisibles devant un monde qui ne veut pas voir leur souffrance.

Le monde fait une croix sur eux en tant que « terroristes », et donc totalement non indispensables, malgré le fait que 99% d'entre eux soient innocents de tout crime.

Au cours des 12 dernières années, 140 Palestiniens se sont fait exploser dans des attaques contre les civils israéliens.

Mais plus de 80% des Palestiniens adultes de sexe masculin ont été faits

prisonniers par Israel au moins une fois depuis lors.

Sur une population de 5 millions de personnes, cela représente environ 1.000.000 de prisonniers, torturés, détenus, et généralement libérés après quelques temps.

Et sur les 10.000 prisonniers qui sont détenus pendant de plus longues périodes, au moins 10% n'ont jamais été accusés d'aucun crime, et ne seront jamais accusés, car ils sont détenus indéfiniment sans charges dans ce que les Israéliens appellent de manière euphémique « en détention administrative ». En réalité, cela correspond à une prise d'otages : les détenir sans charges, qui est en soi une forme de torture psychologique ajouté à la tourmente presque quotidienne de la torture physique, de l'abus et de l'humiliation.

La torture peut servir de défolement au tortionnaire, peut-être que cela l'aide « à dégager la pression » ou à libérer sa colère. Mais sur tout ce qui a été écrit et dans chaque étude qui a été réalisée sur le sujet, une vérité est apparue comme étant irréfutable : la torture est entièrement inefficace comme moyen d'extraire des informations.

Selon le Centre pour les Victimes de la Torture, « La torture ne fonctionne pas. En travaillant avec les victimes, nous savons que la torture est une manière inefficace de recueillir des informations. Presque tous nos clients, qui ont été soumis à la torture, ont admis un crime qu'ils n'avaient pas commis, ont concédé des informations non appropriées, ou ont fourni des noms d'amis ou des collègues innocents.

C'est une grande source de honte pour nos clients, qui nous disent qu'ils auraient dit n'importe quoi pour que la douleur s'arrête.

Mais ne vous tenez pas qu'à notre parole. Les interrogateurs expérimentés et bien entraînés chez les militaires, le FBI et la police disent que la torture ne donne pas d'informations fiables. Une information inappropriée distrait au lieu d'étayer des investigations valables.

F. Andy Messing, un commandant à la retraite des forces spéciales américaines et directeur du Conseil de Défense Nationale a déclaré à Insight magazine, « quiconque avec une véritable expérience de combat comprend que la torture est contreproductive ».

En effet, la seule victime de torture au sénat américain, **John McCain** (qui a été prisonnier de guerre au Vietnam dans les années 60), a proposé un projet de loi, suite au scandale d'Abu Ghraib dans lequel des soldats américains ont torturé des prisonniers en Irak, qui aurait fixé des directives claires interdisant le traitement cruel, inhumain et dégradant (comprenant, naturellement, toutes sortes de torture) des prisonniers détenus par les troupes américaines.

L'Administration Bush (dont aucun n'a de réelle expérience du combat) s'est opposée au projet de loi qui n'est pas passé.

Amnesty International, une institution internationale qui se concentre sur la prévention de la torture dans le monde entier, dit ceci sur le sujet :

« L'interdiction de la torture et d'autres traitements cruels, inhumains, dégradants ou la punition est absolue et inconditionnelle.. Elle s'applique à tout moment et ne doit jamais être suspendue (elle est non-dérogeable). Aucune situation d'urgence ou aucune autre circonstance exceptionnelle ne peut justifier leur utilisation. Le droit à s'affranchir de la torture et de tout autre traitement est un droit universel dont devraient bénéficier tous les êtres humains sans distinction. La prohibition de la torture et tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant est donnée dans les principaux traités internationaux sur les droits

de l'homme, tels que la Convention Internationale sur les Droits Civiles et Politiques et la Convention Contre la Torture et tout autre Traitement Cruel, Inhumain ou Dégradant ou Punition de l'ONU. »

Que veulent dire ceux qui préconisent la torture ? Parlent-ils de gifles ?

Si cela ne fonctionne pas, les décharges électriques sont-elles acceptables ?

Ou que diriez-vous de mettre un manche de balai cassé dans le rectum de la victime, comme c'est arrivé à Abner Louima dans un commissariat de la police de New York en 1997 ?

Et si infliger la souffrance à un suspect pour sauver 10 ou 100 vies est acceptable, pourquoi ne pas torturer le suspect à mort ?

« La torture avilisse et brutalise la victime et le tortionnaire. Il corrompt n'importe quelle société qui l'autorise. »

« L'Expérience d'Amnesty International prouve que la torture ne peut pas être « régulée » ou confinée à un scénario de bombe à retardement utilisé par ses apologistes.

Israël a utilisé cette justification en 1987 pour autoriser « une pression physique modérée » lors des interrogatoires des suspects Palestiniens.

Il y a encore peu, les secousses violentes et les enchainements prolongés dans des positions désagréables étaient utilisées habituellement par les services de sécurité contre les détenus palestiniens. Dans certains cas « la pression physique modérée » est devenue une torture au point de tuer. Par la suite, en 1999 la Cour Suprême israélienne a déclaré que ces méthodes étaient illégales et devraient être interdites.

« Face au silence inflexible d'un suspect, la torture peut sembler tentante. On doit résister à cette tentation. Quand on justifie la torture pour un objectif, d'autres objectifs suivent. La torture mènera à de fausses informations, à de fausses confessions, à des convictions non fondées, à des victimes à l'esprit et au corps brisés.

« La torture n'est pas efficace contre la menace « du terrorisme ».

Quand la Grande Bretagne a utilisé la torture contre des suspects en Irlande du Nord au début des années 70, cela n'a pas mis fin à la campagne de violence des groupes républicains et loyalistes. Seul le processus de paix lancé au milieu des années 90, avec une importante concentration sur la protection des droits de l'homme, en dépit de ses difficultés, a fait à une véritable différence pour la sécurité des gens ordinaires. »

Et un processus de paix, basé sur la justice et la loi humanitaire internationale, est la seule chose qui résoudra le conflit Israélo-Palestinien.

Au lieu de cela, les citoyens israéliens préconisent ouvertement et s'engagent dans une pratique malade et tordue : la torture. Aucune bonne volonté ne viendra jamais des Palestiniens torturés.

Tout individu qui préconiserait une telle pratique doit revoir totalement son environnement moral personnel.

Quant à une société où plus que la moitié de l'ensemble de ses habitants accepte la pratique de la torture, alors **peut-être qu'on envisager de nouveaux procès de**

Nuremberg - ne serait-ce pour réitérer l'importance des principes que les procès de Nuremberg ont établis pour la communauté mondiale — principes que les citoyens israéliens semblent penser qu'ils ne s'appliquent pas à eux, en tant qu'individus, ou en tant que nation dans son ensemble.

Source : <http://www.imemc.org/>

Traduction : MG pour [ISM](#)

La source originale de cet article est [IMEMC , IMS \(traduction en français\)](#)

Copyright © [IMEMC](#), [IMEMC , IMS \(traduction en français\)](#), 2006

Articles Par : [IMEMC](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca